



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le dix Juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 1^{er} Juillet 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	11
Votants	11

Présents : BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusées : BOLLE Marie-Claire, NIQUET Sandra.

Secrétaire de séance : CHAUVEAU Philippe.

DÉLIBÉRATION N°2025-31 – Acquisition parcelles au village La Trafigère pour aménagement station épuration.

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'implantation d'une nouvelle station d'épuration au lieu-dit La Trafigère, il est nécessaire que la commune procède à l'acquisition de terrains pour permettre la réalisation de cette infrastructure essentielle à la salubrité publique et à la protection de l'environnement en dehors de la parcelle section G n°12 existante.

Monsieur CHAUVEAU Laurent propose à la commune la vente de trois parcelles cadastrées comme suit :

- Section G n°15, d'une superficie de 3 ares 65 centiares,
- Section G n°17, d'une superficie de 4 ares 10 centiares,
- Section G n°18, d'une superficie de 2 ares 85 centiares.

La superficie totale des trois parcelles est de **10 ares 60 centiares**.

Le prix de cession est fixé à **mille euros (1 000 €)** pour l'ensemble.

La commune prendra à sa charge les **frais notariés** éventuellement nécessaires à cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver l'acquisition des parcelles susvisées appartenant à M CHAUVEAU Laurent, pour une superficie totale de 10 ares 60 centiares, au prix global de 1 000 €.
- D'autoriser M; le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.
- De prendre en charge les frais liés à cette acquisition, notamment les frais de notaire chez Maître Poirier-Aroul à Civray.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Juillet 2025

Le Maire

Jean-Guy VALETTE

Le secrétaire de séance
Philippe CHAUVEAU

AR Prefecture

086-218601045-20250710-D31_2025-DE
Reçu le 17/07/2025

